

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
4 septembre 2025

Date d’affichage du P.V.
4 septembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq et le dix septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, C. CHUBURU, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, H. BEAUCULAT, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, M. PULVINET, M.-C. LALANNE, C. BERDUCQ, V. LABORDE.

Était absente : A-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Était également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025,
- chèque de Groupama sinistre vol de câble,
- Décision Modificative n°3/2025.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public :

L'étude du Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques pour l'éclairage du terrain de football est achevée. Le montant total du projet s'élève à 154.000 €.

Le solde de l'enfouissement des réseaux de la rue de la gare est à régler pour un montant de 10.827,58 € T.T.C..

Un bilan complet de l'éclairage public de la commune est en cours d'élaboration.

Point A.L.S.H. :

La commune participe au fonctionnement des centres de loisirs afin de réduire le coût supporté par les familles.

Les communes qui hébergent les centres de loisirs font part de leurs difficultés à équilibrer leurs budgets, et demandent la révision du montant des participations communales à la hausse.

Le service jeunesse de la communauté de communes du Pays de Nay propose une modification de la convention qui lie les communes. Le conseil municipal prendra sa décision une fois que cette modification aura eu lieu.

Virement de crédit n°2/2025 :

Un montant de 7000 euros supplémentaire a été nécessaire pour régler les travaux d'aménagement de la voirie.

Article	Désignation article	Opération	Montant réel
2113	Terrains aménagés autres que voirie	320	- 7000
2151	Réseau de voirie	309	7000

Couverture de la mutuelle santé des agents :

A compter du 1^{er} janvier 2026, les communes ont l'obligation de prendre en charge 15% de la mutuelle santé de leurs agents, si ceux-ci souscrivent à une mutuelle santé labellisée. Le Centre de Gestion du 64 propose une convention de participation à la Mutuelle Nationale Territoriale aux communes, afin d'optimiser les coûts de revient de la mutuelle santé pour les agents. Les agents vont être consultés par la secrétaire de Mairie, afin d'apprécier l'intérêt d'adhérer à cette convention. La secrétaire de Mairie va également consulter la liste des mutuelles labellisées, pour définir si la mutuelle actuelle des agents en fait partie.

Bilan de rentrée Ecole de Boeil-Bezing :

Pour cette rentrée scolaire 2025/2026, les effectifs du groupe scolaire Les Coquelicots sont de 132 élèves.

Ce nombre d'élèves, dont 31 en maternelle, a engendré une forte mobilisation des parents d'élèves et l'intervention des élus pour l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle. Grâce à cette mobilisation collective, un poste supplémentaire a été octroyé à l'école pour cette année scolaire, portant le nombre de classes à 6.

Reconfiguration du groupe scolaire :

La démolition et le nettoyage intérieur de l'ancien presbytère, et des granges, ont été achevés durant l'été.

Les appels d'offres du marché public, pour la suite des lots de la première phase de la reconfiguration du groupe scolaire, se déroulent parfaitement, avec des réponses d'entreprises pour chaque lot.

Convention B.B.S.C. :

Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention pour l'occupation des locaux de la Maison pour Tous est à l'étude. La signature de cette convention aura lieu au cours de l'année pour une mise en application à la rentrée de septembre 2026.

DELIBERATIONS

D_2025_5_1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

Le Maire soumet le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025,

AUTORISE le Maire et la Secrétaire de Séance à le signer.

D_2025_5_2

INDEMNISATION GROUPAMA SINISTRE VOL DE CABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama effectue un règlement de 12861.13 € pour le sinistre de vol de câble sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE la somme de 12861.13 €.

D_2025_5_3

DÉCISION MODIFICATIVE N°3/2025

- Décision modificative N° 3-2025 :

Concerne d'une part, le poste principal informatique de la mairie nécessite d'être changé rapidement car sera obsolète sous peu, et d'autre part, l'acquisition d'un autre poste informatique pour le secrétariat de Mairie.

FONCTIONNEMENT	
COMPTE 60612	- 3200
INVESTISSEMENT	
COMPTE 2183	+ 3200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la décision modificative n°3-2025.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 212-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. N°13 présentée le 16/07/2025 par Maître Jean-Louis FOURSANS-BOURDETTE, notaire à Pau, concernant le terrain cadastré B1630, situé 191 rue des Jonquilles, mis en vente par Monsieur David BOURLIER,
- D.I.A. N°14 présentée le 22/07/2025 par Maître Christine LEGRAND, notaire à Pau, concernant le terrain cadastré sur les parcelles B419, B420, B882, situées respectivement au 13 rue Henri IV, 13 ter rue du Gabizos, 13 ter rue du Gabizos, mis en vente par Madame Elodie RIQUELME,
- D.I.A. N°15 présentée le 04/08/2025 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze, concernant le terrain cadastré ZC105, situé au Lotissement le Pré du Roi – 15 allée le Pré du Roi, mis en vente par Madame Jeanne SUBERBIELLE épouse CAZENAVE,
- D.I.A. N°16 présentée le 04/08/2025 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze, concernant le terrain cadastré B935 situé Dou Cami de Nay, mis en vente par Madame Marie-José Geneviève LOPEZ,
- D.I.A. N°17 présentée le 25/08/2025 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze, concernant le terrain cadastré ZC107 situé 55 allée le Pré du Roi, mis en vente par Madame Jeanne SUBERBIELLE épouse CAZENAVE,
- D.I.A. N°18 présentée le 01/09/2025 par Maître Sylvia LARROUSSE COULON, notaire à Nay, concernant le terrain cadastré B893 situé 3 rue du Maréchal Ferrant, mis en vente par Madame Jacqueline RUBIRA FLOTATS.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>